

2022-01-10 Extrait du verbatim de l'intervention du maire Desbois lors de l'assemblée du conseil d'arrondissement

« 39% des enfants âgés de 5 à 11 ans résidant à Outremont ont reçu une première dose de vaccin, selon les plus récentes données de Santé Montréal. C'est 12% de moins que sur le Plateau Mont Royal qui se chiffre à 51%. Chez les jeunes de 12 à 17 ans, 58% ont reçu deux doses de vaccin contre 65,5% sur le Plateau. Nous accusons donc un certain retard. Je désire donc rappeler les recommandations de la Santé publique qui exhorte tous les parents à augmenter le taux de vaccination.

Comme vous le savez, la Santé publique et le gouvernement nous ont demandé de fermer nos restaurants, nos commerces et nos lieux de culte. Il importe que nous suivions les consignes de la Santé publique. C'est en pensant à nos amis et parents malades de la COVID et d'autres maux que nous pouvons trouver en nous la force de suivre les consignes. C'est une corvée collective. On veut réduire les éclosions dans la communauté outremontaise.

Tout le monde doit faire sa part. Rappelons que le gouvernement du Québec a ordonné par décret ministériel la suspension de l'enseignement en présentiel dans les établissements d'enseignement le 21 décembre dernier, ainsi que la fermeture des lieux de culte le 31 décembre dernier à 17 heures, afin d'éviter les éclosions dans ces milieux. Afin de m'exprimer et de bien comprendre les perspectives des différents intervenants, j'ai organisé, au cours des dernières semaines plusieurs réunions avec la Santé publique, le ministère de l'éducation, le SPVM et les leaders de nos communautés hassidiques. J'ai aussi logé un appel à la chef du cabinet du ministre de l'éducation qui m'a affirmé sans ambiguïté que les directives sont claires sur les fermetures d'écoles.

Il semble cependant y avoir une ambiguïté dans l'application et l'interprétation du décret puisque certaines écoles sont ouvertes. Le ministère de l'Éducation aurait déjà envoyé des mises en demeure à des écoles de la communauté juive hassidique montréalaise pour non-respect des mesures sanitaires en vigueur.

Par ailleurs, des inspecteurs du ministère de l'Éducation devraient être déployés dans les établissements scolaires afin d'assurer le respect des règles sanitaires en vigueur. Au sujet des lieux de culte, la loi est claire quant à leur fermeture. Je suis très sensible aux grandes préoccupations que cela représente pour certains, mais le gouvernement nous dit que la loi est sans ambiguïté. J'en appelle donc à la collaboration de tous.

Cela dit, notre état de droit est outillé pour gérer, le cas échéant, les infractions aux consignes sanitaires. Lorsqu'une contravention aux consignes sanitaire est signalée aux autorités publiques, le SPVM se rend sur les lieux pour rencontrer les responsables de l'établissement et leur rappeler les restrictions. Un rapport est ensuite rédigé et transmis à la section moralité du SPVM. Celle-ci enquêtera

pour ensuite soumettre, s'il y a lieu, un rapport d'infraction général au directeur des poursuites criminelles et pénales. C'est ce dernier qui établit s'il y a eu une infraction et, le cas échéant, des sanctions à appliquer. Qu'il s'agisse d'école, de lieux de culte ou de tout autre lieu de rassemblement, comme des commerces, nous devons nous en tenir au processus prévu par la loi tout en espérant que suffiront le sens commun et la solidarité. »